

Bienvenue à la Web Conférence « Préparation du budget initial 2025 des organismes non soumis à la comptabilité budgétaire »

3 octobre 2024

La présentation va commencer dans quelques instants



Webconférence : GoTo Webinar

Les principales fonctionnalités

The screenshot shows the GoTo Webinar interface with several annotations:

- Panneau de configuration**: Points to the top menu bar (Fichier, Affichage, Aide).
- Afficher ou masquer le panneau de configuration**: Points to the orange icon with a right arrow in the top left corner.
- Posez vos questions dans le cadre puis cliquez sur « envoyer »**: Points to the "Questions" section, which includes a text input field "[Saisir une question pour le personnel]" and an "Envoyer" button.
- Cette icône, cela permet de détacher la fenêtre question du panneau d'affichage : elle reste affichée même lorsque le panneau d'affichage est masqué.**: Points to the small icon in the bottom right corner of the "Questions" section.

The interface also displays audio settings (Microphone et haut-parleurs), a status bar at the bottom with "Test webconf" and "Identifiant de la réunion : 139-650-019", and the "GoToWebinar" logo.

Introduction

- 1) Points d'attention pour l'élaboration du budget initial 2025
- 2) Tableaux de la liasse budgétaire
- 3) Cas particuliers : budgets annexes/SACD
- 4) Note de l'ordonnateur

Conclusion

- Les organismes non soumis à la comptabilité budgétaire appliquent le titre III du décret GBCP à **l'exception des articles portant spécifiquement sur la comptabilité budgétaire** (1° et 2° de l'article 175, articles 178 à 183, et 204 à 208). Ils sont dits «**hors comptabilité budgétaire**».
- Ces organismes **doivent tenir une comptabilité générale** en application des normes comptables (arrêté du 1^{er} juillet 2015 modifié portant adoption du recueil des normes comptables).
- **Ces organismes ne disposent pas des mêmes caractéristiques** que les organismes soumis à la comptabilité budgétaire :
 - Ils sont minoritairement financés par fonds publics (voire pas du tout) ;
 - Ils ont pour objectif d'améliorer leurs marges et leur rentabilité ;
 - Ils ne disposent pas de plafonds limitatifs de dépenses (pas de crédits limitatifs) ni de comptabilité en AE et en CP, sous réserve des particularités prévues dans leurs textes institutifs ;
 - Ils ont, pour la majorité d'entre eux, la capacité d'emprunter pour financer leurs projets d'investissement.
- Les instruments de la comptabilité budgétaire ne sont pas adaptés à cette catégorie d'organismes, **les états financiers qui sont demandés dans le cadre de la préparation du budget reposent uniquement sur les droits constatés qui doivent permettre de déterminer la performance attendue et réalisée.**
- Les règles budgétaires qui leur sont applicables figurent dans la **partie V du recueil des règles budgétaires des organismes (arrêté du 20 septembre 2023)** modifiant l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes).

• Programmation

Annexe 7 du vademecum GBCP édition 2023 (p. 73 à 79)

Une programmation budgétaire de qualité et soutenable permet de **renforcer le pilotage** du budget de l'organisme.

Elle a pour objectif de **planifier les charges/immos nécessaires pour la conduite des activités de l'organisme et prévoir en regard les produits/ressources nécessaires**.

Elle est **articulée avec les données relatives aux achats et à l'immobilier**, ce qui suppose une **collaboration étroite** avec les services en charge de ces deux domaines au sein de l'organisme (**recensement des marchés et accords-cadres**).

Elle est nourrie des échanges conduits dans le cadre des **dialogues de gestion** mis en place au sein de l'organisme.

Elle se décline au moyen des **axes de programmation réglementaires** (nature, destination, et le cas échéant opération et organisation).

Elle se traduit selon **trois mailles temporelles** (annuelle, infra-annuelle et pluriannuelle) **cohérentes** les unes avec les autres.

Pour être efficiente, elle doit faire l'objet d'**actualisations régulières**. **La préparation dans de bonnes conditions du budget initial 2025 suppose une actualisation de la prévision d'atterrissage 2024 permettant d'assurer l'articulation entre le budget 2024 et le budget 2025.**

Webconférence : Préparation du budget initial 2025 des organismes non soumis à la comptabilité budgétaire

1) Points d'attention pour l'élaboration du budget initial 2025

• Articulation avec le dernier budget rectificatif :

Le budget initial 2025 doit s'appuyer sur les **dernières prévisions connues** pour l'exercice 2024, qui se matérialisent le cas échéant par un **budget rectificatif pour 2024**, présenté à l'organe délibérant pour vote lors de la même séance.

Dans cette hypothèse, la **colonne « montants prévision d'exécution 2024 »** qui doit figurer dans le **tableau n° 2** de la liasse budgétaire du budget initial 2025 doit reprendre les montants du budget rectificatif de fin d'exercice.

Annexe 5 du vademecum GBCP édition 2023 (p. 61) : hypothèse n° 1 (BR de fin d'exercice + BI lors du même CA)

Exemple : BR 2 2024 voté le 8 juillet 2024 et CA prévu le 28 novembre 2024 pour le vote du BR 3 2024 et du BI 2025.

Vous devez présenter **deux liasses distinctes**, l'une pour le **BR**, l'autre pour le **BI**, selon les prescriptions du RRBO.

Extrait du tableau n° 2 du BR :

CHARGES	Montants compte financier 2023	Montants budget rectificatif N°3	Ecart entre le budget rectificatif N°3 et le budget rectificatif N°2
Personnel			
<i>dont charges de pensions civiles**</i>			
Fonctionnement autre que les charges de personnel			
Intervention (le cas échéant)			
TOTAL DES CHARGES (1)			-

Cette hypothèse n° 1 est à privilégier

Cf. RRBO
page 106

1) Points d’attention pour l’élaboration du budget initial 2025

Exemple (suite) :

Extrait du tableau n° 2 du BI :

CHARGES	Montants Budget 2024 (BR2 voté au CA du 08/07/2024)	Montants prévision d'exécution 2024 (BR3 voté au CA du 28/11/2024)	Montants Budget initial 2025
Personnel			
dont charges de pensions civiles**			
Fonctionnement autre que les charges de personnel			
Intervention (le cas échéant)			
TOTAL DES CHARGES (1)			-

Cette hypothèse n° 1 est à privilégier

Cf. RRBO page 103-104

Si vous ne présentez pas de budget rectificatif de fin d'exercice, la **colonne « montants prévision d'exécution 2024 »** qui doit figurer dans le **tableau n° 2** de la liasse budgétaire du budget initial 2024 doit être renseignée de manière différente :

Annexe 5 du vademecum GBCP édition 2023 (p. 61) : hypothèses n° 2 et 3 (pas de BR de fin d'exercice)

- Hypothèse n° 2 : « montants prévision d'exécution 2024 » = « montants budget 2024 » (dernier BR 2024 ou BI 2024 si pas de BR voté);
- Hypothèse n° 3 : « montants prévision d'exécution 2024 » = soit « montants budget 2024 » (lignes pour lesquelles votre prévision ne change pas) soit montants reprévision (lignes pour lesquelles vous disposez d'une information certaine (par exemple une recette attendue en novembre 2024 et qui ne sera versée qu'en 2025)).

• Adoption du budget initial :

Première étape : adoption par l'organe délibérant :

Le budget initial doit être adopté par l'organe délibérant dans des délais permettant qu'il soit **exécutoire au 1^{er} janvier 2025**.

Annexe 6 du vademecum GBCP
édition 2023 (p. 69) : modèle
de délibération

Nom de l'organisme

Délibération n° X du XX/XX/XXXX

Budget initial 202X

(exemple d'un organisme soumis à la comptabilité publique – hors comptabilité budgétaire)

Vu les articles 175 3°, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les prévisions budgétaires suivantes :

- Niveau d'emploi prévisionnel :
 - X ETPT, [le cas échéant si l'organisme a la qualification d'opérateur de l'État :] dont X ETPT sous plafond d'emplois législatif et X ETPT hors plafond d'emplois législatif
- Compte de résultat prévisionnel :
 - X € de charges de personnel
 - X € de charges de fonctionnement
 - X € de charges d'intervention
 - X € de produits
 - X € de résultat patrimonial
- État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale :
 - X € de capacité d'autofinancement
 - X € d'emplois
 - X € de ressources
 - X € de variation de fonds de roulement

Article 2 :

Les tableaux de présentation des emplois et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à XXX, le XX/XX/XXXX.

Le président du conseil d'administration

1) Points d'attention pour l'élaboration du budget initial 2025

- **Adoption du budget initial :**

Deuxième étape : approbation des autorités de tutelle en vue de rendre le budget exécutoire :

Le budget une fois voté est soumis pour **approbation aux autorités de tutelle**, qui disposent d'un délai d'un mois pour se prononcer (**obligation pour les établissements publics ; ne sont pas concernés les GIP**).

RRBO édition 2023 (p.104) : cas d'approbation par les autorités chargées du contrôle

Cas du budget non exécutoire au 1^{er} janvier 2025 :

Si le budget n'a pas été adopté par l'organe délibérant ou s'il a été adopté mais non approuvé par les tutelles au 1^{er} janvier, l'ordonnateur peut être autorisé par les tutelles à exécuter temporairement les opérations de produits/ressources et de charges/immobilisations strictement nécessaires à la continuité des activités (article 176 du décret GBCP). Un **nouveau projet de budget initial** doit être soumis au vote de l'organe délibérant dans les meilleurs délais.

2) Tableaux de la liasse budgétaire

N°1 : Tableau
des emplois
(ETPT)

N°2 : Tableau
de la situation
patrimoniale

Pour vote

N°3 : Budget
par
destination

N°4 :
Opérations
pour compte
de tiers

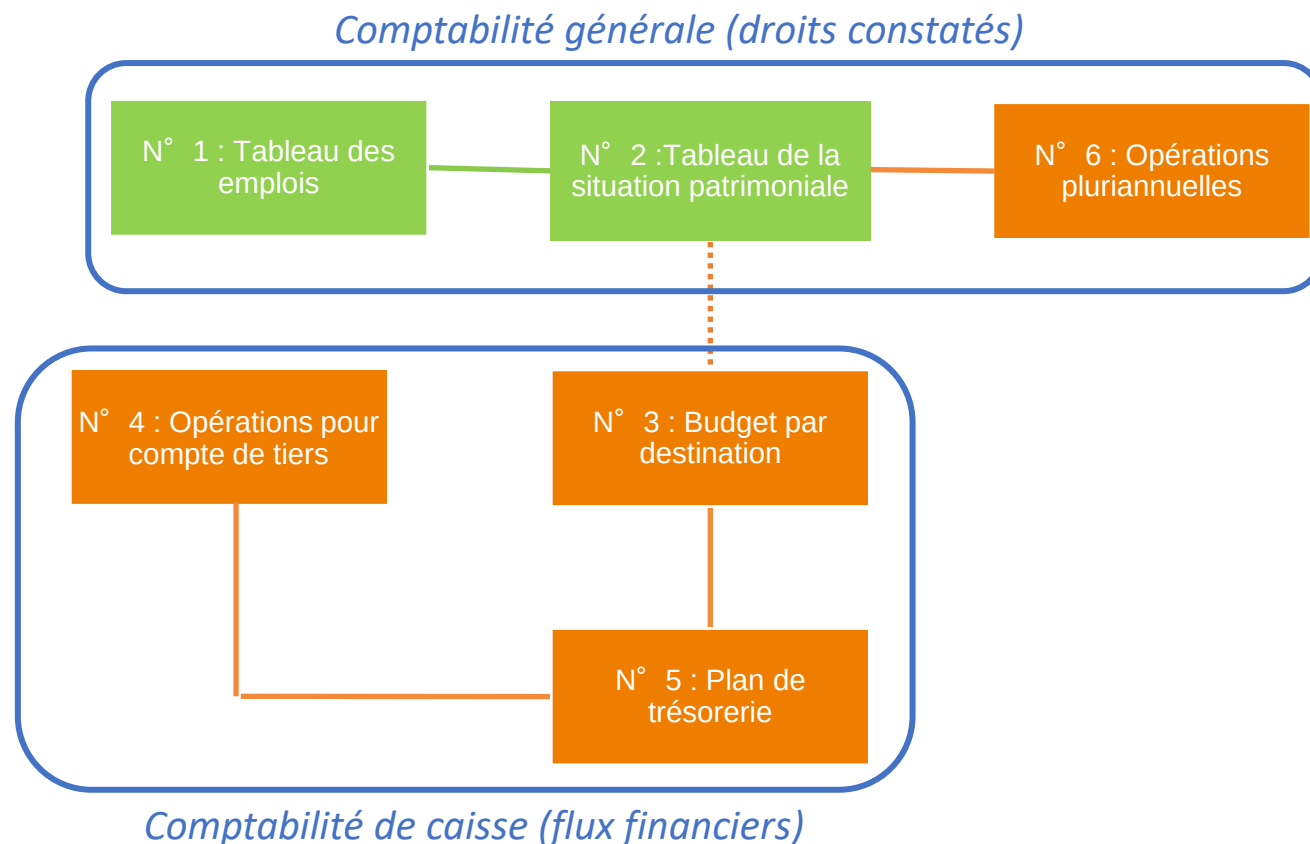
N°5 : Plan de
trésorerie

N°6 :
Opérations
pluriannuelles

Pour information

NOTE DE L'ORDONNATEUR

2) Tableaux de la liasse budgétaire



Tableaux pour vote

Tableaux pour information

N° 1 :
Tableau
des
emplois
(ETPT)

Tableaux pour vote

- **Enjeu : support du vote du budget (emplois)**

- Schéma d'emploi (ETP);
- Niveau d'emploi (ETPT).

- Les **opérateurs** de l'Etat disposent d'une contrainte supplémentaire correspondant au vote en LFI d'un plafond d'emploi « opérateurs » par **mission (depuis l'exercice 2023 (en application de la loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques))** et décliné ensuite par opérateur par les ministères de tutelle. Pour les opérateurs, le suivi de ce plafond est effectué au moyen du **DPGECP**.

RRBO édition 2023 (p. 47 à 55) : présentation des tableaux et de la procédure relatifs au DPGECP (pour les opérateurs uniquement)

TABLEAU 1
Présentation des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	907	55	962
Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c)	915		

OPERATEUR

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

TABLEAU 1
Présentation des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	0	0	962
Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c)	0		



NON OPERATEUR

RRBO édition 2023 page 110
: *nota bene* inséré en bas des tableaux : ETPT à renseigner uniquement dans la colonne « Plafond organisme »

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

N° 2 : Compte
de résultat
prévisionnel et
état
prévisionnel de
l'évolution de
la situation
patrimoniale
en droits
constatés

Tableaux pour vote

- **Enjeux : support du vote du budget (crédits) et détermination de la soutenabilité à l'échelle annuelle.**
- Permet de suivre l'évolution de la situation patrimoniale.
- Se compose de quatre tableaux **présentés en droits constatés** (comptabilité générale) :
 - Compte de résultat prévisionnel;
 - Calcul de la CAF;
 - Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale;
 - Variation et niveau des fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, et trésorerie (pour information).

TABLEAU 2
Compte de résultat et état de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel/exécuté* 1

2 CHARGES	Montants	PRODUIT 3	Montants
Personnel		Subventions de l'Etat	
dont charges de pensions civiles **		Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel		Autres subventions	
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	
TOTAL DES CHARGES (1)	-	TOTAL DES PRODUITS (2)	-
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	-	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	-

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

** il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants	4
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	0	
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	0	



RRBO édition 2023 pages 103-104:
formalisme spécifique pour le
tableau 2 (colonne « montants
prévision d'exécution », cf.
Vademecum GBCP édition 2023
annexe 5 illustrations page 61 - ici
hypothèse n° 1, à privilégier.

- 1) Le compte de résultat prévisionnel décrit de manière agrégée la prévision de l'activité courante de l'organisme sous l'angle patrimonial : intégralité des produits (comptes de classe 7) et des charges (comptes de classe 6) ;
- 2) Depuis l'exercice 2019, le montant relatif au prélèvement à la source est inclus dans la prévision des charges de personnel, les opérations afférentes sont traitées de la même manière que celles relatives aux différentes cotisations ;
- 3) La SCSP (pour les opérateurs de l'Etat) est inscrite sur la ligne « Subventions de l'Etat » en produits ;
- 4) Le résultat permet de déterminer la capacité ou l'insuffisance d'autofinancement générée sur l'exercice (CAF ou IAF). La CAF mesure les ressources financières internes générées par l'activité courante de l'exercice. Elle traduit la capacité de l'organisme à financer ses besoins pérennes. Elle ne peut être négative qu'à titre exceptionnel.

Etat prévisionnel/exécuté* de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	-
Investissements		Financement de l'actif par l'État	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)		TOTAL DES RESSOURCES (6)	-
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)		Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). L'état exécuté d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le compte financier.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	-
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	
Niveau final de la TRESORERIE	-

- 1) L'articulation entre le compte de résultat et l'état prévisionnel se fait par la CAF ;
- 2) L'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés présente les prévisions d'emplois et ressources en droits constatés (opérations de dépenses et de recettes liées à l'investissement) ;
- 3) Le cas échéant, le montant de la SCI pour les opérateurs (subvention pour charges d'investissement) ou de la dotation en fonds propres de l'Etat pour les non opérateurs doit figurer dans « Financements de l'actif par l'Etat » ;
- 4) En fonction des montants en jeu, la variation du fonds de roulement est positive (augmentation) ou négative (diminution) ;
- 5) Le dernier tableau présente, pour information, les grands agrégats d'analyse financière traditionnelle. Il permet l'information et l'orientation des choix des tutelles et des membres de l'organe délibérant (articulation entre FR, BFR et trésorerie).

N° 3 : Budget
par
destination

Tableaux pour information

- **Enjeu : présente la mise en œuvre budgétaire de la stratégie de l'organisme selon une nomenclature qui traduit ses missions et ses activités.**
- Présente les prévisions de **flux financiers (charges décaissables seulement)**.
- Permet en interne de piloter le dialogue de gestion avec les services.
- Choix du référentiel propre à l'organisme en accord avec les tutelles.
- Stabilité dans le temps.
- Logique d'imputation directe.
- Peut être complété par la présentation des recettes par origines (facultatif, produits encaissables uniquement).

TABLEAU 3
Budget par destination et par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des charges et des immobilisations décaissables par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Charges / immobilisations de l'organisme 2				
	Personnel	Fonctionnement	Intervention (le cas échéant)	Investissement	TOTAL
1 Destination 1					
Destination 2					
Destination 3					
Destination 4					
Destination 5					
Destination... 4					
Total					

- 1) Présentation de la finalité de la charge (stratégique ou opérationnelle) ;
- 2) Vision toutes enveloppes confondues ;
- 3) Possibilité de mettre en place des sous-destinations ;
- 4) Obligation de prévoir une destination relative aux fonctions supports.

RRBO édition 2023 (p. 15-16) : recommandations relatives aux fonctions support

Annexe 7 (programmation) du vademecum GBCP édition 2023 (p. 74) : la construction d'un référentiel par destinations

2) Tableaux de la liasse budgétaire

N° 4:
Opérations
pour
compte de
tiers

Tableaux pour
information

- **Enjeu : retrace les opérations traitées uniquement en comptes de tiers.**
- Obligatoire pour tous les établissements effectuant ce type d'opérations.
- Exclusion du compte de résultat du fait de l'absence de marge de manœuvre de l'organisme (conventions de mandat, dispositifs d'intervention, TVA collectée et déductible).
- Présente les prévisions de **flux financiers (encaissements et décaissements uniquement)**.

TABLEAU 4
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débits	Crédits
Opération 1	C 4...			
Opération 2	C 4...			
	C 4...			
	C 4...			
Opération ...	C 4...			
	C 4...			
TOTAL			-	-

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

- 1) Matérialise les opérations gérées par l'organisme sur des comptes de tiers en comptabilité générale ;
- 2) Explication spécifique à prévoir dans l'hypothèse d'un écart entre débit et crédit d'un même compte.

2) Tableaux de la liasse budgétaire

N° 5: Plan
de
trésorerie

Tableaux pour
information

- **Enjeu : permet de déterminer la soutenabilité infra-annuelle.**
- Evalue le montant mensuel des encaissements et des décaissements (**flux financiers uniquement**) ainsi que le solde de trésorerie en fin de mois.
- Permet de matérialiser les pics potentiels de besoins de trésorerie au cours de l'exercice et de calibrer les versements de fonds de l'Etat le cas échéant (T3, T6, T7) en fonction de ces besoins.

RRBO édition 2023 (p. 113) : présentation du tableau n° 5 (plan de trésorerie) de la liasse budgétaire

2) Tableaux de la liasse budgétaire

TABLEAU 5
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ENCAISSEMENTS													
Produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions de l'Etat													0
Fiscalité affectée													0
Autres subventions													0
Autres produits													0
Ressources	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement de l'actif par l'État													0
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État													0
Autres ressources													0
Autres encaissements (opérations au nom et pour le compte de tiers)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TVA encaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													0
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													0
Autres encaissements													0
A. TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



RRBO édition 2023 page 113 : alignement des intitulés des sections « produits » et « opérations non budgétaires » avec les intitulés des tableaux 2 (compte de résultat) et 4 (opérations pour compte de tiers)

- 1) Le cas échéant, la périodicité de versement de la SCSP peut au moyen de ce tableau être confrontée à la réalité des besoins de l'organisme. Ce tableau est un support pour s'interroger sur le calibrage et l'échéancier de versement de la SCSP ;
- 2) Ressources propres : il convient d'explicitier les hypothèses de travail ;
- 3) Lignes relatives aux opérations d'encaissements gérées en comptes de tiers.

2) Tableaux de la liasse budgétaire

DECAISEMENTS														
Charges	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel														0
Fonctionnement autre que les charges de personnel														0
Intervention (le cas échéant)														0
Emplois		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements														0
Remboursements des dettes financières														0
Autres décaissements (opérations au nom et pour le compte de tiers)	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TVA décaissée														0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers														0
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers														0
Autres décaissements							3							2
B. TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(2) SOLDE DU MOIS = A - B		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE CUMULE (1) + (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

- 1) Si les prévisions de décaissements ont été proratisées par douzièmes, la méthode de construction du budget est à revoir. Pour les charges de personnel, des décaissements plus importants sur certains mois peuvent donner lieu à discussion (primes?) ;
- 2) La variation annuelle doit correspondre à celle figurant dans l'état prévisionnel de la situation patrimoniale en droits constatés ;
- 3) La position de trésorerie la plus basse doit être interrogée : son niveau est-il inquiétant au regard des opérations en cours?
- 4) Lignes relatives aux opérations de décaissements gérées en comptes de tiers.

N° 6: Tableau
des
opérations
pluriannuelles

Tableaux pour information

- **Enjeu : permet de déterminer la soutenabilité à l'échelle pluriannuelle.**
- Pour l'exercice considéré, permet d'éclairer et de justifier une partie des montants inscrits dans le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel de la situation patrimoniale en droits constatés (présentation en **droits constatés**).
- Se décline sous deux formats :
 - prévision (BI et BR);
 - exécution (compte financier).
- Présentation détaillée par opérations ou regroupement d'opérations.
- Matérialise les restes à exécuter et les restes à inscrire (en ressources) de ces opérations non récurrentes.

2) Tableaux de la liasse budgétaire

TABLEAU 6
Opérations pluriannuelles - prévision

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des engagements (facultatif), des charges ou immobilisations et des précisions de ressources

A - Prévision d'engagements (facultatif) et de charges ou immobilisations (obligatoire)

1

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Engagements exécutés les années antérieures à N *	Engagements nouveaux prévus en N *	TOTAL des engagements exécutés ou prévus en N *	Charges/immo exécutés les années antérieures à N	Charges/immo nouveaux prévus en N	TOTAL des charges/immo exécutés ou prévus en N	Engagements prévus en N+1 *	Charges/immo prévus en N+1	Engagements prévus en N+2 *	Charges/immo prévus en N+2	Engagements prévus > N+2 *	Charges/immo prévus > N+2
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
Op. 1	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement													
	Total Op.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Op.2	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement													
	Total Op.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sa total personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sa total fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sa total intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sa total investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

2

Page 1

1 B - Prévisions de ressources (obligatoire)

Opération	Nature	Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération	Ressources des années antérieures à N	Ressources prévues en N	Ressources prévues en N+1	Ressources prévues en N+2	Ressources prévues > N+2
		(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)
Op. 1	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***						
	Total Op.1	-	-	-	-	-	-
Op. 2	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***						
	Total Op.2	-	-	-	-	-	-
	Sa total financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	Sa total autres financements publics	-	-	-	-	-	-
	Sa total autres financements	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-	-

- 1) Ce tableau permet de retracer les opérations dont le cycle de réalisation s'étale sur plusieurs exercices (principalement de l'investissement) ;
- 2) Il matérialise le montant de l'opération toutes périodes confondues, ainsi que les évènements passés, prévus sur l'exercice ou sur les exercices futurs (engagements, charges, immos) ;
- 3) Côté ressources, il permet d'identifier tous les financements attendus pour la réalisation d'une opération, ainsi que le cadencement prévu des ressources correspondants.

2) Tableaux de la liasse budgétaire

TABLEAU 6
Opérations pluriannuelles - exécution

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des engagements (facultatif), des charges ou immobilisations et des précisions de ressources

A - Exécution d'engagements (facultatif) et de charges ou immobilisations (obligatoire)

		Prévision	Exécution						Prévision N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Coût total de l'opération	Engagements exécutés les années antérieures à N *	Engagements exécutés en N *	TOTAL des engagements exécutés *	Charges/immo exécutés les années antérieures à N	Charges/immo exécutés en N	TOTAL des charges/immo exécutés	Restes à exécuter	Solde à engager *	Solde à exécuter
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
Op. 1	Personnel										
	Fonctionnement										
	Intervention										
	Investissement										
	Total Op.1										
Op. 2	Personnel										
	Fonctionnement										
	Intervention										
	Investissement										
	Total Op.2										
	Ss total personnel										
	Ss total fonctionnement										
	Ss total intervention										
	Ss total investissement										
TOTAL											

B - Exécution des ressources (obligatoire)

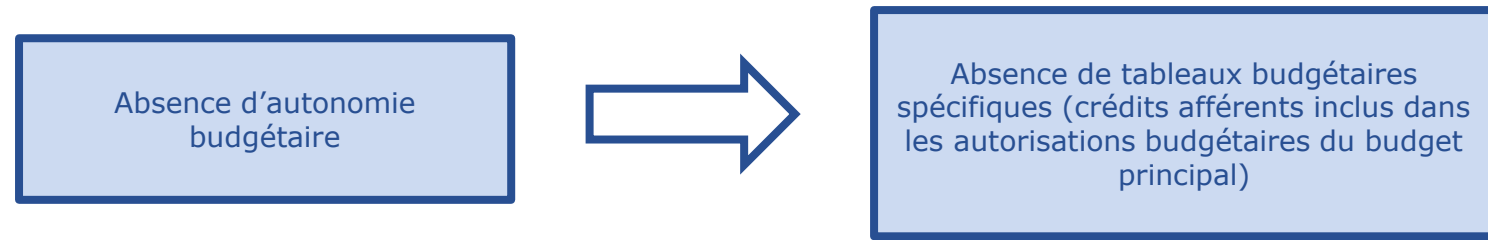
		Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
Opération	Nature	Financement de l'opération	Ressources des années antérieures à N	Ressources réalisées en N	Reste à inscrire en N+1 et suivantes
		(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)
Op. 1	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
	Total Op.1				
Op. 2	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
	Total Op.2				
	Ss total financement de l'Etat				
	Ss total autres financements publics				
	Ss total autres financements				
TOTAL					

- 1) En exécution, la différence entre le total des engagements exécutés jusqu'en N et le total de charges/immos exécutées jusqu'en N permet de connaître les restes à exécuter qui devront faire l'objet d'inscription de charges/immos sur les exercices futurs ;
- 2) Les solde à engager et solde à exécuter (coût total prévisionnel de l'opération moins exécution constatée) indiquent quels seront les engagements juridiques et les charges/immos qui seront à réaliser sur les exercices futurs ;
- 3) En ressources, la connaissance des restes à inscrire (coût total prévisionnel de l'opération moins exécution constatée en ressources) doit permettre de vérifier que la programmation est soutenable.

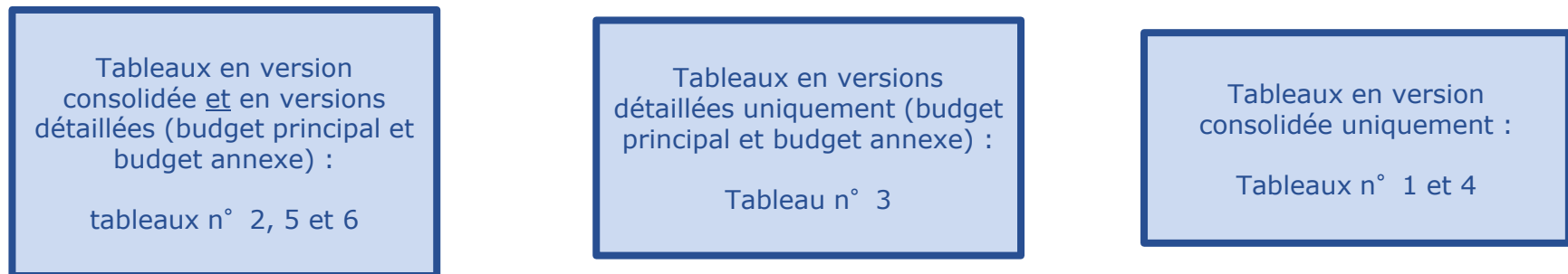
3) Cas particulier : budgets annexes/SACD

Budgets annexes et services à comptabilité distincte

- Les services à comptabilité distincte (SACD) disposent d'un **cadre comptable distinct** du reste de l'organisme :



- Les **budgets annexes, impérativement prévus par les textes institutifs**, disposent d'une autonomie budgétaire (RRBO édition 2023 p.109), donc d'un budget individualisé par rapport au budget principal:



4) Note de l'ordonnateur

Il est recommandé pour la présentation de la note de l'ordonnateur de suivre le **plan** suivant :

Vademecum GBCP édition 2023 (p. 40) : format de présentation recommandé

1- Prévisions budgétaires

tableaux 1, 2 et 3

2- Equilibre financier

tableaux 2 et 4

3- Analyse de la soutenabilité

tableaux 5 et 6

Cible : permettre aux membres du CA de se prononcer de manière éclairée sur les niveaux d'emplois et de crédits soumis à son vote, au regard des commentaires de l'ordonnateur sur la trajectoire financière

Vademecum GBCP édition 2023 (p. 41-45 et annexes 8 et 13)

La note de l'ordonnateur doit également intégrer tous les **éléments non financiers qui concourent directement à l'activité de l'organisme** afin d'éclairer l'organe délibérant (Ex : fréquentation touristique, nombre de dossiers de soutien, données macroéconomiques...) et faire le lien avec les objectifs du COP, le cas échéant.

Ressources documentaires

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à écouter ou réécouter les web-conférences en ligne sur Budget +, notamment :

- Pilotage budgétaire partie 1 du 28/03/2024 ;
- Pilotage budgétaire partie 2 du 02/04/2024 ;
- Pilotage budgétaire partie 3 du 04/04/2024.

Budget plus.finances.gouv.fr

Documentation :

- Vous avez créé un profil sur Budget + ?

Demandez à rejoindre le groupe « **Communauté financière** »
(*organismes publics, ministères, contrôleurs...*)

<https://budgetplus.finances.gouv.fr/group/257>

Vous pourrez consulter la documentation mise à votre disposition.



- Pour vous inscrire à Budget + : <https://budgetplus.finances.gouv.fr/>

- téléchargez le formulaire



- complétez toutes les informations demandées et impérativement celles dans les cellules rouge de l'onglet FORMULAIRE
- enregistrez le sur votre poste
- cliquez sur l'adresse ci-dessous et joignez votre formulaire

gbc2016.inscription@finances.gouv.fr

- Pour consulter les webconférences, et les questions-réponses :

page publique des webconférence (accessible sans inscription) :

<https://budgetplus.finances.gouv.fr/?action=article&uri=intranetOnePage/63724>